

# MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

## PROCES VERBAL du Conseil municipal du 05 Février 2020

N° 54/2020

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 31 Janvier 2020, se sont réunis le 05 Février 2020, à 18h00, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, maire.

Sur les 11 conseillers en exercice, 6 sont présents. Il s'agit de :  
Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Monique Rousseau, Elisabeth Houvard,  
Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Nathalie Dargier donne procuration à Mme Elisabeth Houvard  
Mme Nadine Sepré donne procuration à Mme Katia Feufeu  
M. Antoine Meyza  
M. Mark Ferron  
M. Pascal Bourdet

Assistait également à la séance, Aurélie Barré, la secrétaire de mairie.

Danielle Petit, volontaire, est désignée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- RIFSEEP : Annulation délibération n°290 du 29/05/19 (suite à la demande de la Préfecture)
- 2- Poste secrétariat : fermeture poste adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pour ouvrir un poste d'adjoint administratif catégorie C
- 3- Tarif bois de chauffage
- 4- Règlement salle Belle Croix
- 5- Permanences élections municipales
- 6- Choix du matériel informatique
- 7- Choix de l'entreprise pour l'installation du carport
- 8- Point travaux
- 9- Questions diverses
  - Mise à disposition de la secrétaire à la Communauté de Communes Sud Sarthe
  - Accueil d'une stagiaire du 02/03/20 au 28/03/20
  - Point sur l'intercommunalité

### 1- RIFSEEP : Annulation de la délibération n°290 du 29/05/19

Suite à la demande de la préfecture, Le Maire informe qu'il convient de retirer la délibération n°290 du 29/05/19 portant sur l'attribution du RIFSEEP. En effet, suite à une précédente demande de la Préfecture cette délibération avait été refaite en date du 09/07/19 portant le n° 298bis, mais la première n'avait pas été abrogée.

Le Conseil municipal approuve par 8 voix pour ce retrait.

### 2- Poste secrétariat : Fermeture poste adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pour ouvrir un poste d'adjoint administratif catégorie C

Le Maire informe que suite aux renseignements pris auprès du Centre de gestion et afin que la nouvelle secrétaire puisse être stagiairisée au 1/04/20, le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe doit être fermé. Une fois ce

poste fermé, il devra être fait une déclaration de vacance de poste pour un poste d'adjoint administratif, de catégorie C.

Une fois ce poste ouvert, la secrétaire sera positionnée sur celui-ci, et passé un délai de deux mois, la secrétaire sera nommée stagiaire.

Le Maire précise qu'un nouveau contrat a été fait jusqu'au 31/03/2020 pour la secrétaire, pour 22h/semaine avec d'éventuelles heures complémentaires.

A compter du 01/04/2020, un nouveau contrat sera effectué pour une durée de 3 ans, en temps non complet (22h/semaine) car il est prévu qu'elle intègre la mairie de Mansigné à raison de 15h/semaine.

Le Conseil municipal approuve par 8 voix pour, la fermeture du poste actuel et l'ouverture du poste en qualité d'adjoint administratif de catégorie C.

### 3- Tarif bois de chauffage

La haie située lotissement Beauregard a été abattue, et a généré un stock de bois. Un habitant de ce lotissement a proposé de le racheter. Il convient donc de fixer le prix de cette vente.

Le Maire rappelle, que lors de la dernière vente de bois (*décembre 2017*), le prix retenu pour le bois en « vrac » était de 25.00€ le stère. Il propose donc d'appliquer le même tarif.

Le second adjoint sera en charge d'évaluer le volume de ce bois.

Le Conseil municipal approuve par 8 voix pour, ce tarif.

### 4- Règlement de la salle Belle Croix

Le Maire informe que lors d'une mise à disposition de la salle communale Belle Croix, des détériorations ont été faites, et ont occasionné quelques heures de nettoyage (2.50h faites par l'agent d'entretien) et des heures de bricolage (1.50h faites par l'adjoint technique) ainsi qu'une facture de 20 TTC pour réparer le lavabo des toilettes P.M.R (Personne à Mobilité Réduite).

Suite à ces frais, et après étude du règlement déjà en place concernant la mise à disposition de la salle communale Belle Croix, le Maire précise que la commune peut déduire seulement 20% du montant de la caution lorsqu'il y a des réparations à faire.

Or, parfois il peut s'avérer que les frais dépassent ces 20% (300€ de caution soit 60€ de frais de réparation). Il convient donc de revoir le règlement afin d'anticiper en cas de dégâts plus importants et donc plus onéreux.

Le Maire propose qu'un remboursement soit effectué jusqu'à concurrence du montant total des frais et que les heures des employés communaux soient facturées forfaitairement à 20.00€ de l'heure.

Un des conseillers précise qu'il conviendrait de laisser un délai d'un mois, pour le règlement des factures présentées à l'utilisateur de la salle. Passé ce délai, le chèque de caution sera encaissé en totalité, et si le montant de la caution ne couvre pas toutes les dépenses, le preneur devra payer la différence.

Le Conseil municipal approuve par 8 voix pour cette modification de règlement.

### 5- Permanences élections municipales (15 et 22 mars 2020)

Le Maire rappelle que les prochaines élections municipales auront lieu le 15 mars pour le 1<sup>er</sup> tour et le 22 mars pour le second tour. Il convient donc d'établir le tableau des permanences pour ces deux jours.

### 6- Choix du matériel informatique

Le Maire informe que plusieurs devis ont été reçus pour le changement du poste informatique de la secrétaire. Il précise que l'ancien poste sera déplacé dans la salle du conseil. Après études des 3 devis reçus, le Conseil municipal approuve par 8 voix pour, le choix de l'entreprise Astiweb.

Le Maire évoque également, par la suite, d'investir dans un logiciel d'agenda partagé, afin de pouvoir planifier les représentants de la commune lors des différentes réunions (*mairie, intercommunalité, différents syndicats...*).

Les Conseillers municipaux trouvent que c'est une très bonne idée et l'approuvent.

#### 7- Choix de l'entreprise pour l'installation du carport

Le Maire informe que suite à la future transformation du garage du locataire de la mairie, ce dernier voudrait faire installer un carport afin de stationner sa voiture et autres matériels de jardinage. Le Maire précise que le locataire va faire une demande préalable auprès de la mairie.

Le Maire indique que 4 devis ont déjà été reçus et après études de ceux-ci par la commission travaux, il propose de choisir l'entreprise Lejeune Lecor. Les conseillers remarquent que c'est le seul devis qui notifie précisément les matériaux utilisés.

Un des conseillers soulève le fait qu'il s'agit peut-être d'une zone protégée par les Bâtiments de France. Le Maire adjoint précise qu'elle s'occupera du dossier de demande d'entente préalable en collaboration avec le locataire, afin de vérifier cette éventualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 8 voix pour, le choix de cette entreprise.

#### 8- Point travaux

Le Maire fait un point sur les différents travaux en cours. Il précise que pour les deux projets de travaux dans les logements communaux, la commune doit faire appel à un architecte, pour obtenir des plans précis et cotés, afin de pouvoir ensuite établir un cahier des charges, à destination des artisans.

Le Maire précise qu'il a contacté en priorité le C.A.U.E mais qu'ils ont répondu qu'ils n'établissaient pas de plans. Il a donc ensuite pris contact avec deux architectes du secteur privé.

#### 9- Questions diverses.

- Le Maire informe les conseillers que la secrétaire a été mise à disposition deux journées auprès de la Communauté de Communes Sud Sarthe afin de venir en renfort au service comptabilité. Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation, d'un montant de 20.00€ de l'heure, auprès de la Communauté de Communes.
- Le Maire rappelle que la stagiaire accueillie au mois de décembre, sera de nouveau dans les services de la mairie du 02/03/20 au 28/03/20.
- Le Maire indique que la prochaine réunion du conseil aura lieu le 04/03/2020 à 18h00.
- Le Maire fait un point sur l'intercommunalité :
  - La Communauté de Communes Sud Sarthe a lancé un appel d'offre pour trouver un gestionnaire (en régie) pour la base de loisirs de Mansigné.
- Pour information, un des responsables fondateur de l'entreprise Charpente Cénomane quitte sa société pour rejoindre le chantier de Notre Dame de Paris ; qui a l'obligation d'avoir recours à des professionnels ayant le titre de Meilleur Ouvrier de France.
- Un des conseillers profite des questions diverses pour proposer l'installation de tables de ping-pong sur le terrain de jeux. Les autres conseillers trouvent l'idée très bonne, elle fera l'objet d'une prévision budgétaire pour le prochain exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

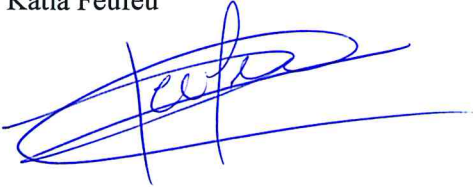
Le secrétaire de séance,  
Danielle Petit



Le Maire,  
Jean-Luc Lorient



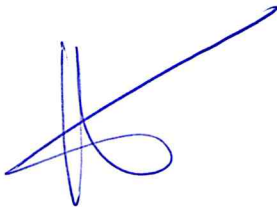
Katia Feufeu



Monique Rousseau



Elisabeth Houvrard



Jean-Didier Dirdin

